

## PRESENTATION DU CPAS ST-GENIX POUR LE CCAS DE NOVALAISE

Un CPAS (centre polyvalent d'action sociale) est l'antenne déconcentrée du Territoire de développement social (TDS) couvrant un secteur géographique défini. La commune de Novalaise est rattachée au CPAS de St-genix-sur-guiers.

Il met en œuvre, sur le terrain, les politiques sociales et médico-sociales de la direction de la vie sociale du Conseil général, ainsi que la politique d'action sociale de la CAF de la Savoie liée par une convention globale d'action sociale.

Le CPAS est ouvert à toute personne rencontrant une difficulté à caractère familial, social ou personnel, ou désirant bénéficier d'un suivi médico-social grâce à :

- un accueil,
- une écoute,
- une information,
- une orientation,
- un accompagnement individuel ou collectif sous forme de groupe.

Il est en lien étroit avec les autres partenaires et les habitants du secteur géographique concerné afin de développer les réponses locales pour améliorer le cadre de vie général de la population.

Son personnel est constitué d'une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'assistantes sociales,
- d'infirmières puéricultrices,
- de secrétaires assistantes.

Cette équipe peut aussi s'appuyer sur l'équipe d'encadrement du TDS (la responsable de territoire, les coordonnateurs de pôles et le médecin EJF/PMI,) ainsi que sur les travailleurs médico-sociaux spécialisés du TDS (la psychologue de territoire, les référents spécialisés, les conseillères en économie sociale et familiale de la CAF et la sage-femme de PMI.) qui peuvent venir les soutenir auprès des usagers.

L'ensemble de l'action de ces travailleurs médico-sociaux se situe dans de nombreux domaines :

- pour l'enfance :
  - o des consultations de nourrissons,
  - o des bilans de santé dans les écoles maternelles,
  - o des visites à domicile de sages-femmes, de puéricultrices et d'assistantes sociales,
  - o les agréments et les suivis des assistantes familiales (en garde permanente ou à la journée),
  - o les agréments et les suivis des structures d'accueil collectif,
  - o le soutien à la parentalité,
  - o la protection de l'enfance.
- pour la cohésion sociale :
  - o l'instruction des demandes de RMI,
  - o l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle,
  - o le soutien budgétaire et financier,

- l'accès aux droits en matière de santé,
  - l'accès et maintien au logement,
  - la prévention des expulsions.
- pour les personnes âgées/personnes handicapées :
- des visites à domicile et la mise en place des plans d'aide pour l'autonomie (ADPA),
  - du soutien et de l'écoute auprès des aidants naturels,
  - la protection des personnes vulnérables.

Le CPAS est ouvert au public :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 00
- mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

Les travailleurs médico-sociaux, en dehors de ces horaires, peuvent aussi recevoir des personnes sur rendez-vous ou effectuer des visites à domicile. L'assistante sociale assure une permanence à la mairie de Novalaise le mercredi matin sur rendez-vous.

Au-delà du personnel du conseil général qui intervient au sein du CPAS, des partenaires sont amenés à faire des permanences hebdomadaires, ou sur rendez-vous, dans le centre.

C'est le cas :

- d'un permanencier de la CAF,
- de l'assistante sociale de la CRAM,
- de l'assistante sociale de la MSA,
- de la Sauvegarde de l'enfance dans le cadre des AEMO,
- de l'infirmier de centre de cure ambulatoire en alcoologie et addictologie.